

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Taillibout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
18 Août 1877.

Bulletin politique.

On a beaucoup parlé ces derniers temps d'une alliance austro-anglaise, soit au cas où la Russie menacerait Constantinople, soit au cas où la Serbie reprendrait la lutte et laisserait les troupes russes passer son territoire.

L'attitude de l'Autriche a écarté cette dernière éventualité ; cette puissance ne sortirait de sa réserve que si la Bosnie était directement menacée par une irruption des troupes serbes. Quant à la première, au danger que pourrait courir Constantinople, cette éventualité est encore loin. Mais aurait-on à la redouter, que, dans les circonstances présentes, l'alliance austro-anglaise serait encore problématique.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Fremdenblatt* :

« Une alliance anglo-autrichienne, dit ce journal, est impossible. Sans doute personne n'aurait rien à objecter en Angleterre si nous nous battions pour les intérêts anglais, mais pour nous il n'y a pas de raison de le faire. Nous avons assez souvent versé notre sang, dans les siècles passés, pour défendre les intérêts de l'Angleterre ; nous ne retomberons plus dans la même faute. Charité bien entendue commence par soi-même. Voilà un proverbe très-pratique et très-apprécié des Anglais. Nous admirons l'Angleterre, son grand peuple, ses incomparables institutions ; nous ne lui envions pas sa puissance sur mer, ses vastes possessions. Mais nous n'avons pas de motif pour l'aider à s'emparer des Dardanelles, du canal de Suez ou de quelque autre chose. Elle possède déjà Malte et Gibraltar, ce qui, nous semble-t-il, est bien assez. Autant nous sommes résolus à ne pas souffrir que la péninsule des

Balkans devienne une province russe, autant nous répugnons à l'idée de voir transformer la Méditerranée en une mer anglaise. »

Ce passage résume assez exactement la politique et les intérêts de l'Autriche dans cette question. L'Autriche ne veut pas que la navigation du Danube soit dépendante de la Russie, et pour cela elle ne veut pas de la Russie à Constantinople. Son intérêt est évident. Mais elle ne veut pas non plus que le Bosphore et les Dardanelles appartiennent à l'Angleterre. Cette dernière puissance a la tendance de tous les Etats maritimes à s'emparer de tous les détroits qui peuvent fermer l'accès des mers. Elle a déjà Gibraltar, qui est la clef de la Méditerranée ; elle a un pied à Suez, qui est la route des Indes. Le jour où elle posséderait Gallipoli qui ferme les Dardanelles, elle pourrait établir contre l'Europe le blocus maritime, comme Napoléon avait créé contre elle le blocus continental. De toutes les puissances, la plus intéressée à ce que les détroits ne tombent pas au pouvoir d'un grand Etat maritime, c'est bien l'Autriche, à cause de la navigation du Danube.

Que l'Angleterre et la Russie se les disputent, nous le comprenons ; toutes deux les désirent à cause de leurs intérêts asiatiques. Mais le reste de l'Europe, et l'Autriche surtout, doivent tendre à les voir en d'autres mains moins à craindre. C'est cette compétition difficile à régler qui a fait maintenir depuis des siècles les sultans à Constantinople, comme les impuissants porte-clefs des Détroits. Si les circonstances déterminent un jour une alliance anglo-autrichienne, ce sera pour maintenir ce *statu quo* ; mais il est bien clair que l'Autriche jouerait un jeu de dupe en favorisant la prise de possession des Détroits par l'Angleterre.

Voyage du Maréchal.

A Evreux, en réponse aux paroles qui lui ont été adressées par le président du tribu-

nal de commerce, le Maréchal-Président s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le président,
» Je connaissais déjà les besoins et les aspirations de ces populations normandes si riches, si laborieuses, si dévouées à la cause de l'ordre et si respectueuses de l'autorité.

« Ce qu'elles veulent c'est, en effet, la stabilité, et c'est pour l'assurer dans l'avenir que j'ai préféré une crise inévitable, mais passagère, à l'abaissement du pouvoir devant les prétentions excessives d'une des deux Chambres.

« Oui, la bonne politique fait les bonnes affaires ; aussi les affaires prendront-elles un essor durable, lorsque mon gouvernement, au lieu d'avoir à se défendre contre des attaques incessantes, pourra consacrer tous ses efforts aux vrais intérêts du pays. »

A onze heures et demie, un déjeuner, offert par le Maréchal, a été servi à la préfecture.

Après le déjeuner, le Maréchal s'est rendu à pied à la cathédrale ; les habitants faisaient la haie sur son passage.

M^r Grolleau, évêque d'Evreux, et son clergé, sont venus le recevoir à la grande porte d'entrée. Puis M^r Grolleau a adressé le discours suivant au Maréchal-Président :

« Monsieur le Maréchal,
» Nous sommes heureux de saluer en votre personne le chef de l'Etat, un illustre Maréchal de France, un grand homme de bien.

« Je ne m'arrêterai pas à vous louer : il y a des noms, comme on l'a dit, auprès desquels toute louange languit, et j'estime que le nom du maréchal de Mac-Mahon est de ce nombre.

« J'aime mieux vous dire que vous pouvez compter sur le concours de l'évêque d'Evreux et de son clergé. Vous le savez bien, Monsieur le Maréchal, l'indépendance de l'Etat n'a rien à redouter de ce concours. Rendre la France plus chrétienne, pour la

rendre meilleure, et, par là, plus heureuse, voilà notre ambition : tel sera toujours l'objet de nos efforts.

« Nous y ajouterons nos prières, pour que Dieu continue à vous protéger et à vous bénir. Nous en avons le ferme espoir : Dieu aidant, la mission difficile, mais glorieuse, que vous avez acceptée avec désintéressement, que vous poursuivrez avec énergie, vous l'achèverez avec bonheur. »

Le Président de la République, arrivé jeudi soir incognito à Caen, a reçu hier matin à 8 heures les autorités municipales et départementales.

Voici le discours prononcé par le sénateur, maire de Rouen :

« Monsieur le Président,

» Le conseil municipal de Caen s'est réuni avec un respectueux empressement pour avoir l'honneur de vous souhaiter la bienvenue.

» Depuis qu'il a été prévenu de votre arrivée dans nos murs, il ne s'est inspiré que d'une seule pensée, la pensée de recevoir dignement le chef de l'Etat.

» La Constitution vous place trop au-dessus de nos querelles politiques pour qu'elles trouvent quelque écho devant vous.

» Nous voulons saluer dans notre hôte illustre le vaillant maréchal de France, le premier magistrat de la République, le gardien de nos institutions.

» Nous vous apportons, avec l'hommage de notre sincère et profonde déférence, le témoignage de notre gratitude pour ce que vous avez déjà fait, au profit de la ville de Caen, dans l'intérêt de ses facultés et de son canal. Nous vous demandons, monsieur le Président, la continuation de votre bienveillance dans le présent et dans l'avenir. »

Le Maréchal, répondant au maire de Caen, l'a remercié de ses sentiments qu'il lui témoignait au nom de la ville de Caen. Il a prié le maire de vouloir bien donner à tous l'assurance de l'intérêt très-vif qu'il portait au développement de la prospérité dans cette région si riche et si laborieuse,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA GRANDE-CHARTREUSE.

SOUVENIRS DU DAUPHINÉ.

(Suite et fin.)

C'est au milieu d'une forêt de pins que se trouve le sanctuaire.

Là, Bruno s'était d'abord établi, mais les avalanches de neige, les éboulements continus renversaient les cellules de ses compagnons et il choisit alors pour construire un couvent l'emplacement actuel.

Cette chapelle isolée est d'un aspect très-pittoresque : elle a été rebâtie en 1810.

Notre promenade dans ces lieux sauvages fut agréable, mais aucun de nous ne se sentait le cœur léger. Nous n'avions pas de splendides horizons, une nature riche, des paysages riants... non, tout est grand, horrible, muet.

M^r M... la charmante conteuse, nous donna la légende de saint Bruno. En voici le résumé :

Bruno, le fondateur de l'ordre des Chartreux,

se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique. Ses vertus et sa science le firent distinguer des théologiens du XI^e siècle, qui l'appelèrent à Paris et le comblèrent d'honneurs.

Sans doute il fut arrivé aux plus hautes dignités, mais n'eût jamais été aussi célèbre sans la circonstance extraordinaire qui le décida tout à coup à fuir le monde.

Il assistait un jour à l'office des morts dans l'église Notre-Dame, et au moment où le prêtre prononçait la *Requiescat in pace*, sur le corps inanimé d'un saint homme que les pauvres pleuraient, le suaire s'agita, une main sortit de la bière, le défunt se souleva et prononça lentement ces paroles : « Mes frères, je suis condamné, je tombe dans l'enfer ! »

Tous les assistants furent frappés de terreur, et Bruno, haletant sous le poids de cette révélation, jura devant l'autel que désormais il renonçait à tout pour finir ses jours dans la pénitence la plus sévère.

Il vint alors, avec trois de ses amis, s'établir au milieu des montagnes du Dauphiné, dans ce désert affreux que les habitants du pays appelaient la *Chartreuse*. C'est ainsi que le nom de *Chartreux* fut donné à ces pieux cénobites.

Le nombre des religieux s'accrut promptement et l'ordre devint bientôt célèbre.

Le pape Urbain II, instruit de ces faits, appela

Bruno à la cour de Rome et lui offrit le siège épiscopal de Reggio. L'humble moine refusa cette distinction et se retira en Calabre, où il fonda un nouveau couvent de Chartreux. Il y mourut en odeur de sainteté l'an 1101.

L'heure de la visite était près de sonner lorsque je revins au couvent.

Le père visiteur nous attendait.

Dans le principal corps de logis se trouve un vaste corridor éclairé, sur les murs duquel sont appendus nombre de tableaux représentant les *Chartreuses* relevant de la maison-mère.

La bibliothèque, la pharmacie et diverses salles sont disposées dans cette partie des bâtiments. On y voit aussi la chapelle : au-dessus de la porte de ce sanctuaire apparaît une tête de mort en marbre blanc, sculptée par Canova. De hautes boiseries sombres entourent les murs de la nef.

Au centre du couvent est l'église dont la porte d'entrée donne sur le plateau extérieur, de telle sorte que les fidèles peuvent entendre les offices sans pénétrer dans le monastère.

A côté de l'église est la salle du chapitre, où nous vîmes les portraits de tous les généraux de l'ordre depuis saint Bruno jusqu'à nos jours.

Le deuxième corps de logis est occupé par les cellules et les jardins. On en compte trente-six.

L'une d'elles était vacante : il me fut donc facile de me rendre compte de la vie d'un chartreux.

La cellule se compose de trois pièces fort distinctes. D'abord, c'est le *deambulatorium*, le lieu de promenade à l'ombre dans un espace de quelques mètres, où le chartreux va et vient, abandonné à ses réflexions.

La deuxième pièce, éclairée en face, est nue complètement. C'est là que le religieux peut se livrer à l'étude ou aux travaux manuels sédentaires qui font diversion à la vie contemplative.

Dans la troisième pièce est la couchette en bois et le prie-Dieu surmonté d'un crucifix : cette couchette a beaucoup de rapport avec celles des cabines d'un navire.

Sur chacune des trois portes, je lus des inscriptions latines qui me saisirent au cœur.

Revenons sur nos pas et, de la première pièce, par un escalier étroit, descendons au jardin. Partout des murs élevés : impossible de communiquer avec le voisin.

Les Chartreux ne se parlent jamais et ne se voient qu'à la chapelle. Par un guichet, ils reçoivent leur pitance, et lorsqu'ils désirent un livre, lorsqu'ils appellent les conseils du général, c'est par un billet déposé à ce même guichet et emporté par le frère servant.

Le père visiteur nous conduisit cependant au réfectoire, en nous disant que les jours de grandes solennités, tous les religieux s'y rassemblaient et qu'on leur permettait alors quelques paroles à

intéressant dont il a déjà donné, et dont il donnerait bientôt de nouvelles preuves.

En réponse au discours du président du conseil général, le Maréchal a exprimé sa vive satisfaction de se trouver au milieu des membres d'un conseil général composé des hommes les plus considérables et les plus justement populaires du département.

Il a ajouté que le département pouvait compter sur lui pour maintenir ces principes d'ordre et de conservation qui sont en effet la base de tous les gouvernements.

Répondant au président de la cour d'appel, le Maréchal l'a assuré que, lui aussi, il avait pleine confiance en l'esprit de justice et de fermeté dont est animée la magistrature. Il a exprimé la conviction que la cour de Caen voulait l'aider à défendre, non pas une cause politique, car il ne poursuit le triomphe d'aucune, mais les principes sociaux sérieusement menacés.

Le Maréchal a répondu au président de la chambre de commerce que son gouvernement étudiait en ce moment toutes les questions se rattachant aux traités de commerce et que la chambre de commerce pouvait être assurée du zèle et de l'impartialité qu'il apportait dans cet examen.

Il s'est entretenu ensuite des différentes affaires qui intéressent spécialement le département du Calvados et principalement des travaux qui viennent d'être décidés pour l'amélioration du port de Caen.

Caen, 17 août, midi 25.

Dès ce matin, une foule nombreuse et sympathique entoure l'hôtel de la préfecture. Grande animation dans toute la ville. Une foule énorme est accourue de tous les points du département.

Les réceptions ont commencé à huit heures. On remarque la présence de presque tous les maires et adjoints et de très-nombreux délégués de tous les conseils municipaux. Il en avait été de même hier à Lisieux pour l'arrondissement de Lisieux, et à Evreux pour le département de l'Eure.

Le Maréchal s'est longuement entretenu avec les maires sur les questions relatives aux intérêts agricoles du pays et de l'élevage des chevaux. Cet entretien a été très-cordial.

Chronique générale.

On écrit de Paris, à la Gazette de Cologne :

« Bien que l'Agence Havas ait démenti la nouvelle du correspondant parisien de la Post de Berlin, concernant la proclamation de l'état de siège, il est certain que cette nouvelle n'est nullement dénuée de fondement. Le correspondant de la Post puise journellement des renseignements au bureau de la presse, au ministère de l'intérieur, et c'est là que lui a été communiquée la nouvelle dont il s'agit. »

Le gouvernement français a lieu de penser que la plupart des conseils généraux feront des manifestations contre le ministère du 16 mai. C'est pourquoi il a suspendu

voix basse.

L'usage de toute nourriture animale est interdite à ces pieux anachorètes.

Les Chartreux sont vêtus d'une longue robe de serge blanche; leur tête rasée est couverte d'un capuchon; ils entourent leurs reins d'un cilice.

Nous l'avons déjà dit au début, l'enceinte extérieure comprend les magasins, les ateliers, les étables, des jardins potagers et des petits champs.

Des donations successives ont augmenté le domaine des Chartreux, qui embrasse aujourd'hui toute la vallée du Quier. Plusieurs fois l'incendie vint détruire le couvent et, lors des guerres de religion, il eut à souffrir aussi le sac et le pillage. Cependant les Chartreux, exilés dans leurs montagnes, étaient innocents des crimes commis durant ces guerres impies!

Henri IV les rappela, et jusqu'en 1789 ils vécutrent en paix.

Ils quittèrent alors leur asile, mais quelques-uns seulement purent revenir au bercail vingt-sept ans plus tard. Leurs richesses avaient été partagées entre plusieurs villes du Dauphiné.

Le soir même, nous rentrions à Saint-Laurent-du-Pont et, chemin faisant, je racontais ce que

l'état de siège comme une épée de Damoclès sur leur tête. La Post n'a donc été que l'intermédiaire du gouvernement français, qui a atteint son but malgré le démenti de l'Agence Havas. »

Nous sommes autorisé, dit l'Agence Havas, à déclarer que les assertions qui précèdent de la Gazette de Francfort sont tout à fait dénuées de fondement. Il est complètement faux que le correspondant prussien de la Gazette de Francfort reçoive des communications du ministère de l'intérieur, et il est totalement inconnu à la direction de la presse.

Quant à la question proprement dite de l'état de siège, nous croyons devoir maintenir notre démenti, cette question n'ayant été jusqu'à présent ni tranchée ni même posée dans les conseils du gouvernement.

Des journaux se sont étonnés que M. de Fourtou, qui avait accompagné le Maréchal à Bourges, ne l'ait pas accompagné également dans le voyage actuel.

Nous croyons savoir que le choix des ministres qui accompagnent le Président de la République dans son voyage n'est inspiré par aucune pensée politique ni aucune question de prépondérance.

Il était naturel que ce fût M. le duc de Broglie qui fit au Maréchal les honneurs de l'Eure, son département, de même que M. de Fourtou l'accompagnera certainement dans son voyage dans la Dordogne et M. de Meaux dans celui de la Loire.

Du reste, M. le duc de Broglie n'ira que jusqu'à Caen, où le ministre de la marine prendra sa place auprès du Maréchal qu'il accompagnera à Cherbourg.

(Correspondance Havas.)

Les agents de la propagande radicale ayant sur la frontière de Suisse et de Belgique plusieurs centres de distribution clandestins, ordre vient d'être donné aux préfets des départements frontières de faire exercer une surveillance des plus actives sur des points qui leur ont été indiqués.

On écrit de Toulon :

« L'escadre d'évolutions a appareillé. Elle se compose des navires: Richelieu, Provena, Savoie, Magnanime, Surveillante, Héroïne, Gauloise, Couronne, Belliqueuse, Thétis, Desaix et Infernet. L'escadre restera trois jours en mer, ira à Port-Mahon, à Barcelone, et se rendra ensuite dans le golfe Juan pour y passer l'inspection générale. »

DEUX CENTS MILLIONS, S. V. P. ???

Voyons! dit l'Indépendant d'Indre-et-Loire. Est-ce que décidément les 363 espèrent que les électeurs vont être assez naïfs pour se contenter du majestueux silence dans lequel se renferme leur chef?

J'avais vu. Mistress Gartner prenait, de temps en temps, des notes sur son agenda; miss Mary s'était enthousiasmée et nous parlait de la vie contemplative avec une chaleur d'âme qui faisait sourire M^{me} M...

— Enfin, dit miss Mary, si j'étais homme je me ferais chartreux!

— Chère belle, reprit M^{me} M..., rien ne vous empêche de vous faire chartreuse.

STÉPHANE AMBARÈS.

LES CHANTS DU CRÉPUSCULE.

XXVII.

Journal bleu, rouge, blanc, la Poste nous rassure. [semble]

Pourquoi nous ensacher? Voulons-nous vivre en- Quelque part? [semble]

Quelque part dans un coffre, où rudement on berce Notre essor;

Aux wagons enfumés où le courrier déversé Son trésor!

Où l'on voudra! qu'importe! oui, notre destinée Par couleur,

Au déclin du soleil est souvent terminée Sans un pleur!

DEUX CENTS MILLIONS ont été employés, — soyons polis, — sous la dictature de M. Gambetta, et aujourd'hui personne ne peut arriver à savoir où, quand et comment ils ont été dépensés!

Cependant deux cents millions constituent un magot trop considérable pour disparaître aussi aisément qu'une aiguille dans une boîte de foin.

Où diable peuvent bien avoir passé tant de petites feuilles de papier dûment contresignées par la Banque de France?

La question est intéressante!

Pourquoi l'Union libérale ne la résout-elle point, — elle qui accepterait avec tant de satisfaction le remplacement du maréchal Mac-Mahon par M. Gambetta, l'homme de la guerre à outrance?

Allons, cher confrère, ouvrez la bouche; les électeurs d'Indre-et-Loire attendent vos explications.

En nous donnant la solution du petit problème que nous vous proposons, vous rendrez un immense service à tous les écoliers d'Indre-et-Loire qui se demandent avec inquiétude s'il faut expliquer par la soustraction et la division, ou bien par l'emploi simultané de ces deux opérations, l'étonnante, extraordinaire et inexplicable absence des deux cents millions dont la Cour des comptes ne peut retrouver l'emploi.

Les journaux allemands et prussiens prennent énergiquement parti pour M. Gambetta contre M. Ordinaire. M. Gambetta est leur homme, ils le choient, le flattent et le défendent au besoin. Tout ce qui, à l'étranger, professe des opinions hostiles à la France souhaite la rentrée de M. Gambetta aux affaires. Nous n'en sommes point surpris, mais nous doutons que le pays trouve dans ces témoignages d'une estime si singulière, des motifs de confiance envers l'homme politique qui en est l'objet. La Gazette de Cologne et la Gazette de Francfort notamment mettraient une sourdine à leur enthousiasme, si elles savaient les conclusions qu'on peut tirer.

La Gazette de Francfort, pour disculper M. Gambetta des accusations portées contre lui par M. Ordinaire, va jusqu'à donner le chiffre de la fortune de l'ancien dictateur.

« Quant à la fortune de Gambetta, dit le journal prussien, elle consiste en une part de la République française de la valeur nominale de 125,000 francs et une part de la Petite République de la valeur nominale de 300,000 francs. »

Et elle ajoute traitreusement :

« Mais ces deux journaux couvrent à peine leurs frais; leur rédacteur en chef n'a donc que son traitement. »

9,000 francs par an! M. Gambetta est un grand homme; il trouve, avec ce modique revenu, le moyen d'habiter un hôtel rue de la Chaussée-d'Antin, et d'entretenir domestiques, chevaux et voitures.

N'entreprendrait-il que cela, le sous-lieutenant de la Dame blanche serait dépassé. Il

Vivre ensemble d'abord! La Poste nous l'ordonne Avec chic; Après on nous sépare et le facteur nous donne Au public!

STÉPHANE AMBARÈS.

Théâtre de Saumur.

SAMEDI 18 août 1877.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE.

Donnée par

M. BRASSEUR

Premier comique du théâtre du Palais-Royal.

Avec les concours d'artistes des principaux théâtres de Paris.

LA BOITE A BIBI

Pièce nouvelle en 3 actes, mêlée de chant, du théâtre du Palais-Royal, par MM. Alfred Duru et Saint-Agnan Choler.

M. BRASSEUR remplira le rôle de Casseguol, qu'il a créé à Paris.

Le spectacle commencera par :

Le Genre aux médailles, comédie en 1 acte, de M. Georges du Bosch.

M^{me} PAURELLE remplira le rôle de Séverine.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

a, sans doute aussi, sous la main, quelque trésor d'Avenel dont il fera un jour honnêtement au Trésor pour combler le déficit du compte de 1870.

Malgré tout ce que pourront dire les feuilles radicales, jamais aucun préfet n'est destitue de M. César Bertholon, de terrible et grotesque mémoire, durant son court proconsulat dans la Loire.

Le Moniteur de la Loire nous donne la statistique de ses exécutions.

Du 5 au 15 septembre 1870, M. César Bertholon révoqua :

Trente-quatre maires, dans l'arrondissement de Roanne;

Soixante-un maires, dans l'arrondissement de Montbrison;

Vingt-six maires, dans l'arrondissement de Saint-Etienne;

Total CENT VINGT-UN MAIRES, en dix jours.

Soit douze maires et un dixième de maire par vingt-quatre heures!

L'histoire du Quatre Septembre n'offre rien de comparable à cette formidable hécatombe.

Aussi M. Gambetta disait-il de son frémétique représentant de Saint-Etienne :

« Si j'avais dix gaillards de cette trempe à la tête de l'administration départementale, ils me crèveraient la République en six semaines. Ce n'est pas un préfet, c'est un bourreau. »

Ajoutons que M. César Bertholon avait déjà brisé le conseil général et dissous soixante-deux conseils municipaux, « parce que tel était son bon plaisir. »

Etranger.

Russie. — Les Russes sont-ils menacés du côté de la Pologne et celle-ci songerait-elle à secouer le joug moscovite? Les nouvelles de Varsovie, venues par la voie de Pesth, dénotent une certaine inquiétude de la part des autorités russes qui ont eu à sévir dans quelques endroits à propos de manifestations.

Angleterre. — On télégraphie de Londres, 17 août :

« Midhat-Pacha est attendu à Londres, chargé d'une mission officielle. »

« Aucune réception officielle n'a eu lieu le 15 à Chislehurst. »

Italie. — Nous lisons dans une correspondance particulière de l'Union, datée de Rome, le 16 août 1877 :

« Depuis quelques jours on n'entend parler que des ordres donnés par le gouvernement italien pour fortifier la ville de Rome. Les travaux de fortification ordonnés par le ministère de la guerre doivent être poussés avec la plus grande activité, et c'est le général Bruzza, commandant la division territoriale de Rome, qui a assumé la direction de ces travaux. Déjà soixante canons de gros calibre sont arrivés de Naples et soixante-dix autres sont en route. Ces canons seront placés sur le Monte-Mario et le Mont-Aventin, d'où ils pourront servir plus utilement encore pour tenir les habitants de la Ville Eternelle en respect que pour repousser un ennemi extérieur. Un grand dépôt de munitions de guerre va être créé aux environs de la porte Saint-Paul, malgré les protestations de tous les hommes sensés qui redoutent à juste titre les dangers qu'une telle agglomération de matières explosives peut faire courir à la pyramide de Caius Sextius, au Mont-Testaccio et surtout à la basilique de Saint-Paul-Hors-des-Murs. »

D'autres mesures militaires encore plus surprenantes préoccupent à bon droit l'opinion publique en Italie et surtout à Rome, et méritent de fixer l'attention sérieuse des gouvernements de France, d'Angleterre et d'Autriche. Ainsi le premier ministre de la guerre d'Italie enrôle autant de médecins qu'il peut en trouver, et ce n'est pas sans un grand étonnement que nous avons aperçu l'autre jour un ancien major de médecins pontificaux revêtu de l'uniforme des médecins militaires de l'armée italienne. Il y a plus : on m'assure de source très-autorisée que le ministre de la guerre général Mezzanapo a fait faire des ouvertures à tous les officiers de l'ancienne armée pontificale.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. le général Arnon de Saint-Sauveur a passé hier, à Saumur, dans la cour de la caserne de gendarmerie, l'inspection de toutes les brigades de notre arrondissement. Après cette inspection, il y a eu, place du Champ-de-Foire, une grande revue qui a fait l'admiration de nombreux spectateurs.

La chasse, à tir et à courre, sera ouverte dans le département de Maine-et-Loire le dimanche 2 septembre.

Est interdite la chasse de nuit, la chasse des hirondelles, la chasse des oiseaux du pays, excepté le corbeau, la corneille, les oiseaux de proie, la pie, la pie-grièche et le pigeon-ramier.

La chasse de l'alouette-lulu et du gibier d'eau ne sera fermée que le 15 avril.

Nous apprenons que notre jeune compatriote, M. Anatole Choyer, élève du collège de Saumur, a passé avec succès, devant la faculté de Rennes, la première partie du baccalauréat ès-lettres.

UN FESTIVAL A BRISSAC.

Les plus humbles localités continuent à donner l'exemple aux villes plus importantes. Ainsi, à Saumur, on n'a jamais pu ou voulu organiser le moindre festival, et nous voyons la petite ville de Brissac et la commune de Quincé sa voisine qui sont en train d'organiser, pour le dimanche 26 août, un grand festival de musiques d'harmonie et fanfares. — Quatorze sociétés musicales se trouveront réunies à cet effet, savoir : Brissac, Ambillou, Chavagnes, Le Champ, Faye, Saint-Mathurin, Murs, les Ponts-de-Cé, Rablay, Saint-Saturnin, Soulaives, Thouarcé, la Salle-de-Vihiers et une société d'amateurs. Plusieurs compagnies de pompiers des communes voisines s'y rendront également.

Voici le programme de la fête :

De 11 heures à midi, réception des musiques.

A midi 1/2, répétition de deux morceaux d'ensemble, à la gare de Quincé-Brissac.

A 1 heure, défilé de toutes les musiques.

Pendant le défilé, chaque musique jouera à tour de rôle.

A 1 heure 1/4, répétition, au centre des Barrières, de deux morceaux d'ensemble.

A 1 heure 1/2, continuation du défilé.

A 2 heures moins 1/4, répétition de quelques morceaux d'ensemble sur la place du Champ-de-Foire.

De 2 heures à 3 heures, tir national avec récompenses, sous la direction de M. Cerisier.

Mâts de cocagne, jeux divers.

A 3 heures, sur la place du Marché, grand concert.

A 8 heures, fête de nuit, festival sur la place du Champ-de-Foire, par toutes les sociétés réunies au nombre de 500 exécutants.

Illumination générale, feux de Bengale, brillant feu d'artifice, flambeaux, shah de Perse, feux oxydriques.

A 10 heures, retraite aux flambeaux avec flamme de Bengale pendant le parcours, jusqu'à la gare de Quincé-Brissac.

Pendant ce parcours, les sociétés exécuteront ensemble la *Retraite nationale*, par Tilliard.

MAIRIE DU PUY-NOTRE-DAME.

Assemblée dite de la Saint-Louis, le dimanche 26 août 1877.

A l'occasion de l'Assemblée dite de la Saint-Louis et du Comice agricole qui doivent avoir lieu au Puy-Notre-Dame, le dimanche 26 août, le public est venu que l'administration a organisé des jeux de toutes sortes :

A 2 heures, Mât de Cocagne.

A 3 heures, Courses en sac.

A 4 heures, Jeu de la Poêle.

Un Feu d'Artifice sera tiré par M. Vincent, d'Angers.

Les musiciens de Doué ont bien voulu prêter en cette circonstance leur concours à la commune du Puy-Notre-Dame.

Saint-Clément-des-Lévées. — Le maire de Saint-Clément-des-Lévées informe le public que l'Assemblée de cette commune aura lieu le dimanche 19 août courant.

A 4 heures du soir, réception de la musique des Rosiers.

A 5 heures, mât de cocagne incliné, avec prix divers.

A 8 heures, concert sur le quai par la musique des Rosiers.

A 9 heures, feu d'artifice sur la Loire, tiré par M. Vincent, d'Angers.

Illuminations, feux de Bengale.

Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

Une station de chemin de fer existe dans cette commune depuis un an.

Gennes. — Le maire de la commune de Gennes prévient le public que l'assemblée de cette commune aura lieu le dimanche 26 août.

A cette occasion il y aura mât de cocagne, feu d'artifice et retraite aux flambeaux. Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

Chinon. — Nous rappelons que les courses de Chinon, dont nous avons publié le programme, auront lieu demain dimanche, sur la prairie de Grigny.

Nous lisons dans *l'Etoile*, d'Angers :

Le 10 février 1638, Louis XIII mettait solennellement son royaume sous la protection de la sainte Vierge.

Aussi, chaque année au 15 août, la France célèbre-elle avec pompe la fête de sa Reine et de sa Patronne. En Anjou particulièrement, le culte de Marie a toujours été très-populaire; nous n'en voulons pour preuve que le grand nombre de sanctuaires élevés à la Mère de Dieu : ceux de Notre-Dame de Béhuard, de Notre-Dame Sous-Terre, de Notre-Dame du Marillais, de Notre-Dame des Ardilliers, de Notre-Dame des Gardes, et bien d'autres encore. La cathédrale d'Angers, s'il faut en croire certains auteurs, aurait été consacrée sous le vocable de la sainte Vierge.

Mercredi, la procession du Vœu du Louis XIII a eu lieu à Angers avec un éclat rappelant celui de la solennité du Sacre.

Le cortège a quitté la cathédrale à cinq heures, a suivi la rue Saint-Aubin, et s'est déroulé ensuite sur les boulevards. Il se composait de gentils groupes d'enfants, de nombreux chœurs de jeunes filles, vêtues de blanc, avec leurs riches bannières et leurs gracieux emblèmes; du clergé des paroisses, des membres des ordres religieux.

M^r Freppel, accompagné du vénérable Chapitre, présidait la cérémonie. Le premier Pasteur bénissait avec bonté les petits enfants.

La musique du 77^e de ligne et la musique municipale se sont fait entendre pendant la marche de la procession.

La foule respectueuse et sympathique qui se pressait sur le parcours du cortège achevait de donner à la fête le caractère imposant et grandiose qui s'attache aux manifestations du culte catholique.

Pour les articles non signés : P. GODET.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DES DISTRIBUTIONS ET CONCESSIONS D'EAU et de GAZ.

FORTIN HERRMANN ET C^{IE}
Entrepreneurs des travaux de la distribution des
Eaux de la ville de Paris et de la Compagnie
générale des Eaux.

SOCIÉTÉ DES EAUX DE SAUMUR.

MM. Fortin Herrmann et C^{ie}, concessionnaires de la distribution des Eaux de la ville de Saumur, suivant traité des 11 et 15 mars 1872,

Exposent que :

Suivant l'article 13 du traité ci-dessus, ils se sont engagés à faire bénéficier les habitants de Saumur des résultats de leur entreprise et à former une Société par actions.

L'exécution de cet engagement ayant été demandée par un groupe important de notables, MM. Fortin Herrmann et C^{ie}, pour accéder à ce désir, ont l'intention de constituer une Société pour l'exploitation du privilège qui leur a été accordé.

L'apport de MM. Fortin Herrmann et C^{ie} consiste dans la participation aux bénéfices du droit exclusif qui leur est accordé par la ville, pour l'exploitation d'une distribution d'eau pour le service public et le service particulier, l'établissement de tous les organes nécessaires à l'exploitation qui comprend notamment : l'usine hydraulique avec pompes, machines, générateurs, filtres, etc., le réservoir de distribution d'eau, le réseau des conduites et en général tous les appareils établis par eux en exécution du traité précité, et dont procès-verbal de réception a été dressé par la ville, en date du 17 décembre 1874.

La Société sera constituée au capital de 460,000 francs, comprenant :

1° La somme de 450,000 fr., représentant l'apport de MM. Fortin Herrmann et C^{ie};
2° La somme de 10,000 fr., représentant un fonds de roulement pour l'exploitation et les frais d'actes.

La Société portera le nom de : SOCIÉTÉ ANONYME DES EAUX DE SAUMUR.

Les actions de cette Société seront au porteur et émises à la somme de 500 fr., rapportant 25 francs d'intérêt annuel, payable le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Elles seront amortissables par tirage au sort en quarante-quatre années à partir de 1880.

Le capital social de 460,000 fr. sera représenté par :

1° Six cents actions privilégiées de 500 francs représentant une valeur de 300,000 fr.;

2° Trois cent vingt actions non-privilégiées de 500 fr., représentant une valeur de 160,000 fr.

Les actions privilégiées qui seront appelées à être souscrites immédiatement par le public, recevront leur intérêt à 5/0 et seront amorties par priorité et préférence sur les 320 titres non-privilégiés.

L'intérêt et l'amortissement des actions privilégiées se trouveront garantis par les recettes de l'exploitation.

Les recettes, dont une partie fixe et irréductible provenant du traité accepté par la ville de Saumur, suivant autorisation de l'administration supérieure, et d'avance acquise aux actionnaires préalablement à toutes diversions, ont suivi, depuis l'année 1874, la progression croissante suivante :

En 1874, les recettes d'exploitation ont été de..... 12.200 f.
En 1875..... 18.300
En 1876..... 23.700

En 1877, les recettes d'exploitation d'après les prévisions du 1^{er} trimestre seront au minimum de..... 29.000

Les frais d'exploitation comprenant : personnel, charbon, graisse, huile et réparations courantes, s'élèvent à la somme annuelle de..... 11.500

La somme disponible de 17,500 fr., différence entre les recettes 29,000 fr. et les dépenses 11,500 francs, est plus que suffisante, dès la première année, pour assurer le service d'intérêt et d'amortissement du capital privilégié de 300,000 fr.

Les actions non-privilégiées seront souscrites par MM. Fortin Herrmann et C^{ie}, comme solde de leur apport, qui en disposeront suivant leur convenance.

Le service d'intérêts et d'amortissement de ces actions ne sera fait qu'après paiement intégral de l'intérêt et de l'amortissement annuel du capital privilégié de 300,000 fr.

Toutes les actions, privilégiées ou non, bénéficieront au prorata dans les dividendes de l'exploitation, lorsque l'intérêt et l'amortissement du capital social auront été satisfaits.

Les actions de toute nature qui seront remboursées aux tirages annuels à partir de 1880, donneront, au porteur, droit à des actions de jouissance qui participeront, au même titre que les actions non amorties, dans les dividendes de l'exploitation.

Pendant une période de dix ans, à partir de la constitution de la Société, MM. Fortin Herrmann et C^{ie} agiront, pour l'exploitation de la distribution de l'eau et de l'entretien de tout le matériel, comme délégués du Conseil d'administration, et seront chargés, comme par le passé, de l'exécution des travaux.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE du 6 août au 6 octobre 1876.

ON SOUSCRIT :

A LA MAIRIE DE SAUMUR;
Chez MM. V^o LAMBERT ET FILS, banquiers à Saumur, chargés de recevoir le montant des souscriptions;

A L'USINE HYDRAULIQUE, quai de Limoges, Saumur.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à M^r MÉROUAS, notaire à Saumur, dépositaire des statuts de la Société.

Chronique Financière.

Bourse du 17 août 1877.

La légère animation communiquée au marché par la liquidation de quinzaine a complètement disparu; on est retombé dans le calme habituel. Le comptant persiste à s'abstenir. Les recettes générales achètent 1,000 francs de 5/0 et vendent 3,000 fr. de 4 1/2 0/0 et 4,000 fr. de 5/0. On escompte 7,500 fr. de rentes 5/0. Il est difficile de deviner dans quel but. Toutes les Bourses européennes sont fermes. Les Consolidés anglais ont repris leur mouvement ascensionnel; maintenant que les craintes d'une élévation du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre n'existe plus, ils sont arrivés en hausse de 3/16 à 95 3/8. La clôture s'est faite en hausse de 0,07 c. 1/2 sur le 5/0 à 71. Le 5/0 est revenu à 106,35, son cours de clôture de la veille, après s'être élevé à 106,42 1/2. Les primes sont offertes avec de faibles écarts. Le 5/0 italien, poussé pendant la première partie de la Bourse au-dessus de 70, finit à 67,97 1/2 en hausse de 0,07 c. 1/2. Seuls les fonds russes et égyptiens sont faibles. Le 5/0 russe 1870 a reculé à 81 3/4, les obligations égyptiennes 6/0 ont perdu 3 fr. à 181. Les actions des institutions de crédit étaient un peu lourdes. La Banque de France à 3.060. Le Crédit foncier à 707,50.

(Correspondance universelle.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 AOUT 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2		05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	707 50		2 50	Canal de Suez	708 75	8 75		
4 1/2		50	Soc. gén. de Crédit industriel et com. 125 fr. p.	650 00			Crédit Mobilier esp.	512 50			
106 40			Crédit Mobilier	136 25			Société autrichienne	542 50			
485			Crédit foncier d'Autriche	500 00			OBLIGATIONS.				
228		75	Charentes, 500 fr. t. p.	145 00		15	Orléans	329 25			
497			Est	630 00		50	Paris-Lyon-Méditerranée	328 00			
1865, 4 1/2			Paris-Lyon-Méditerranée	1018 75		1 25	Est	323 75			
1869, 3 1/2		50	Midi	760 00		50	Nord	329 25			
1871, 3 1/2			Orléans	1250 00		50	Ouest	326 50			
1875, 4 1/2		3	Ouest	685 00		75	Midi	325 00			
1876, 4 1/2			Vendée, 500 fr. t. p.	1240 00		75	Charentes	206 25			
Banque de France	3062 50	2 50	Compagnie parisienne du Gaz	1240 00		50	Vendée	135 25			
Comptoir d'escompte	665 00		C. gén. Transatlantique	500 00		50	Canal de Suez	545 00			
Crédit agricole, 200 f. p.	375 00										
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360 00										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 5 juin 1877).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

5 heures	8 minutes du matin.	express-post.
6	1	(s'arrête à Angers).
9	36	omnibus-mixte.
1	10	solr.
7	15	express.
10	37	omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	36 minutes du matin.	direct-mixte.
9	21	omnibus.
11	40	express.
12	40	omnibus-mixte.
13	44	solr.
10	28	express-post.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h. 40.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploits de Bourasseau, huissier à Saumur, et de Defoy, huissier à Doué, en date du dix-huit août mil huit cent soixante-dix-sept enregistrés ;

Notifications ont été faites : A la requête de M. René Mauriceau, propriétaire-cultivateur, et dame Henriette Halbert, son épouse, de lui autorisée, demeurant à la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Levées ;

Elisant domicile en l'étude de M^e Beurepaire, avoué à Saumur, constitué pour eux, à :

1^o M. Pierre Bourgeon, jardinier, demeurant à Doué-la-Fontaine, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Adolphe Bourgeon, Emile Bourgeon et Félicité Bourgeon, issus du mariage de M. et M^{me} Bourgeon, ci-après dénommés ;

2^o M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur ;

D'une expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le deux juin mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un acte passé devant M^e Robineau, notaire à Saumur, le vingt-et-un mai mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, contenant vente par :

1^o M^{me} Modeste-Louise Delanoue, veuve de M. François Reveau, propriétaire, demeurant au Pont-Fou-chard, commune de Bagneux ;

2^o M^{me} Félicité Reveau, sans profession, veuve de M. Jean Bourgeon, demeurant au Pont-Fou-chard, commune de Bagneux ;

Au profit des requérants ; D'un pré dit la Grande-Pièce-de-Launay, situé commune de Villebermier, contenant environ deux hectares vingt-deux ares, compris au cadastre sous le numéro 15 et partie du numéro 14 de la section A, et joignant au nord le marais, cours d'eau entre, au levant Brazille, au midi Cahouet, au couchant Ferbu ;

Avec déclaration à M. Pierre Bourgeon, sus-nommé, et à M. le procureur de la République, que cette notification leur a été faite pour qu'ils aient à prendre, dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeront convenables sur cet immeuble, et faute par eux de ce faire, cet immeuble demeurera affranchi de toutes charges de cette nature entre les mains des requérants ;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, indépendamment des vendeurs, M. François Reveau et dame Modeste-Louise Delanoue, son épouse, aujourd'hui sa veuve, demeurant à Bagneux ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le dix-huit août mil huit cent soixante-dix-sept.

(444) BEAUREPAIRE.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remises.

S'adresser à M. PIÉRY, qui l'habite.

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain.

BAIL DE CHASSE

L'adjudication du droit de chasse sur les communs de La Breille, contenant 125 hectares, en un seul tenant, aura lieu le dimanche 26 août prochain, à une heure de l'après-midi, à la Mairie de La Breille, sur la mise à prix de 50 francs par an. Beau pays de chasse.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUÉRET, notaire à Brain.

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 22 août 1877, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, chez M^{me} veuve Cornilleau, rue du Petit-Mail, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'un très-beau mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, édredons, rideaux de lits et de croisées, tableaux, glaces, pendules, fauteuils et chaises garnis, secrétaires, commodes, tables de jeux, buffets, bureau, tables de nuit, très-beau linge, bon vin en bouteilles et en fût, casier en fer, fusil, revolver, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

UN VASTE ENCLOS EN JARDIN,

Entouré de murs avec espaliers, Situé commune de Bagneux.

Plusieurs appartements, écurie, remise et manège à eau. Superficie : 30 ares environ. S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

DE SUITE, UN QUETIER

Joignant le collège Saint-Louis. S'adresser rue de Poitiers, 48.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1879.

MAISON

Située rue Saint-Jean, n^{os} 42 et 44, Occupée par M. Tavenard, marchand de machines à coudre. S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts, ou à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Grand'Rue, 75.

S'adresser à M. HUBERT, greffier de justice de paix, rue de la Butte-des-Moulins, n^o 1. (398)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE VASTE MAISON

Autrefois occupée par M^{me} Ch. Ratouis, Située rue de la Petite-Bilange, n^o 24, et quai Saint-Nicolas.

Comprenant cour, jardin, caves, écuries, remises et magasins. S'adresser au bureau du journal ou rue de la Petite-Bilange, n^o 24.

A LOUER PORTION DE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GIRARD père.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN BON CHIEN COUCHANT

BRAQUE.

S'adresser à M. Jean DRUGON, à Clermont, commune de Verrie.

CHEMISERIE PARISIENNE

A. MURAY SAUMUR,

Demande deux mécaniciennes et des ouvrières.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. HATIN, vétérinaire, demeure présentement rue Verte, n^o 4, près la Gendarmerie. (434)

M^{me} LORRAIN, modiste, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (403)

M^{lle} EUPHRASIE SOURISSEAU

Ex-coupeuse de la maison du Col-de-Rue.

A l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle vient de monter un atelier pour ROBES et CONFEC-TIONS sur mesure.

31, rue Saint-Jean (maison Dron, teinturier), Saumur.

A LA MONTRE DE BOIS.

MONTRES PERFECTIONNÉES

Garanties quatre années. Payables après six mois d'essai. Faculté de rendre toute montre dont on ne serait pas satisfait. S'adresser à M. BEAUFILS, horloger à Paray, ou à Saumur, tous les samedis, de midi à quatre heures, maison Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Puits-Neuf. (320)

M. BIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES contre la MORTALITÉ DES BÉTAILS, PAYANT intégralement SES SINISTRES.

Demande des REPRÉSENTANTS dans toute la France. Belle rétribution, appointements annuels. S'adresser à la direction générale, rue de 4 Roues, 32, AU MANS.

BANQUE NATIONALE SOCIÉTÉ ANONYME Capital : 4.000.000. Place Vendôme, A PARIS.

TABLEAU DES VALEURS NON COTÉES.

DEMANDES.		OFFRES.	
20	Obl. Terragon-Reuss (s.j.)	20	15 Act. Tabacs français (lib.)
13	Obl. Lerida à Reuss	12	3 Obl. Mezdion Dives
3	Act. Frigorifique	2	2 Act. Dynamite austro-alle.
3	Act. Urbaine (vie) (lib.)	2	2 Act. Soleil (incendie)
5	Act. de (vie) non lib.	4	Act. Aigle
30	Obl. Conflans à la mer	90	20 Act. Bourges à Gien (lib.)
50	Obl. Lille-Valencienn. 3 1/2	7	Act. Monde (vie, inc.) réun.
30	Obl. de do 5 1/2	40	Act. Caisse-gén. des familles avec bons d'amortiss.
40	Obl. Suisse 5 1/2	3	Foncière assurance (125 fr. versés)
40	Obl. Séville-Xérès (non éch.)	27 50	12 Act. Mines d'or Guyanne.
10	Act. Abeille (incendie)	2	4 Act. Librairie catholique (émission Palmé)
25	Act. de (gréce)	1	Act. Ovest Suisse
5	Act. Dynamit. franc. (lib.)	4	Act. Ovest Suisse
12	Obl. Haïti ancien	750	10 Act. Hypothécal. Liverdon
25	Obl. Usines à gaz réunies.	37 50	10 Act. Cail
60	Act. Grainsac Bézières	12	2 Bons
50	Obl. Caisse de cautionnement de 500 fr.	5	10 Obl. Eau de la banlieue de Paris (émission 1876)
50	Obl. Eau de banlieue de Paris (émission 1870)	180	10 Act. Min. de Colo (250 f.)
25	Obl. Tramways Roubaix	280	10 Act. Atlas (vie)
100	Obl. Sévigné-les-Eaux	2	4 Act. Navigation
100	Obl. Simplon (gris)	2	25 Obl. Tramways de Madrid
20	Obl. Les Termes et Kursaal d'Enghien	8	10 Act. Caisse d'ass. comm.
25	Bons Cail	20	10 Act. Caisse d'ass. comm.

Opérations de la Banque Nationale, — Place Vendôme, 10, Paris.

Achat et vente de toutes valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées. — Emissions et placements de titres. — Souscriptions, transferts et conversions. — Libération et échange de titres. — Encaissements de coupons et de titres sortis aux tirages. — Prêts sur titres. — Opérations de banque.

N.-B. — La Banque Nationale donne gratuitement tous les renseignements qui lui sont demandés par lettre affranchie.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris ne permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon-soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Un an... 6 fr. 8 f.
Six mois... 3 50 4
Trois mois... 2 2



ÉDITION DE LUXE
Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 56 gravures coloriées.

Un an... 15 fr. 18 fr.
Six mois... 8 fr. 10 fr.
Trois mois... 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.